

## ACCORD CONDITIONNEL PREALABLE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ALTERNANCE

Master IS - Prévention des Risques et Nuisances Technologiques

Nous soussignés :

Maître d'Apprentissage\*

.....

Responsable des Ressources humaines

.....

représentants l'entreprise

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**sous réserve de son admission académique**, nous donnons notre accord pour accueillir au sein de notre entreprise à compter du 12 septembre 2022 dans le cadre d'un contrat (*cocher la case correspondante*):

- d'apprentissage  
 de professionnalisation

établi avec le CFA Epure Méditerranée (World Trade Center – 2 Henri Barbusse 5<sup>ème</sup> Étage – 13001 Marseille):

(Mme, Melle, Mr)

.....

- Pour une durée de 2 ans si étudiant(e) candidat en 1<sup>ère</sup> année (M1) de Master PRNT  
 Pour une durée de 1 an si étudiant(e) en 1<sup>ère</sup> année de Master PRNT et passant en 2<sup>ème</sup> année, ou si étudiant(e) extérieur(e) au Master et candidat en M2 de Master PRNT

Les travaux confiés à l'apprenti(e) pendant cette année auront pour objet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

\*Le maître d'apprentissage possèdera au minimum le niveau de compétence équivalent dans le domaine du sujet confié à l'apprenti.

**Pour information et rappel**

- **le coût conventionnel de formation par apprenti(e) est de 9232 €/an.**

Date et cachet entreprise	Visa du Responsable RH	Visa du Maître d'Apprentissage	Visa du Directeur du Master PRNT pour le CFA Epure Méditerranée

Master PRNT, 23/02/2022